



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Madame Christine LORIOT, représentant l'UNICEM Nouvelle Aquitaine dont le siège social se situe 90 cours de Verdun 33000 BORDEUAX

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame Christine LORIOT loue le Centre Socioculturel le 17 octobre 2025, **grande salle**. (Selon délibération D_2024_7_4 en date du 08 octobre 2024 fixant les tarifs).

| | Habitants de la commune | | | Associations de la commune Gratuit | Hors commune | | | Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive |
|---|-------------------------|---------|--------------|---|--------------|---------|--------------|---|
| | Grande salle | Cuisine | Petite salle | | Grande salle | Cuisine | Petite salle | |
| Semaine 1er jour | 90 | 20 | 30 | | 180 | 70 | 80 | |
| Par jour suivant | 50 | 10 | 20 | | 90 | 40 | 50 | |
| Forfait Week-end (du vendredi après-midi au lundi 8h) | 120 | 30 | 40 | location gratuite et les consommations d'énergie payantes | 250 | 100 | 110 | 15 € Mensuel (1 journée hebdo.) |

En dehors des cas de gratuité prévus dans la délibération les consommations d'énergie seront facturées au réel.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (**180€**).

Dépôt de caution obligatoire : **1 000 €**.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 17 octobre 2025 à 08h00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : vendredi 17 octobre 2025 à 16h00

Objet de la location : Réunion bi-départementale 16-86

Madame Christine LORIOT déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Christine LORIOT

Lu et approuvé
le 26/09/2025



Le Maire,
Gérard LIOT

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire. Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé. L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.